



La Pêche

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE LOTISEMENT PORTANT LE NUMÉRO 103-2021

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra **le lundi 2 octobre 2023 à compter de 19 h 30**, le Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement portant le numéro 103-2021 et ses amendements, pour les propriétés sises :

- 97, chemin Fortin (Lot : 3 390 429);
- 101, chemin Fortin (Lot : 3 390 430);
- 178, chemin Murray (Lot : 3 390 408-P01);
- 182, chemin Murray (Lots : 3 390 404, 3 390 406)
- 193, chemin Murray (Lot : 3 390 427);

Demande de dérogation mineure afin de pouvoir réaliser une opération cadastrale visant l'annulation de six (6) lots et le remplacement par quatre (4) nouveaux lots dérogoires au Règlement de lotissement 103-2021.

La séance publique aura lieu à la Salle Desjardins du Complexe sportif de La Pêche, située au 20, chemin Raphaël à La Pêche.

DONNÉ à La Pêche, ce 15^e jour du mois de septembre deux mille vingt-trois (2023).

Marco Déry MAP, OMA, Adm.A.
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Marco Déry, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 15 septembre 2023.

Marco Déry MAP, OMA, Adm.A.
Directeur général et greffier-trésorier